

# Les Compléments pour mon Enseigne

De nombreux éléments agrémentent l'enseigne sur la façade commerciale. Ils sont importants pour le fonctionnement du magasin et bien traités, ils ont un impact positif sur l'aspect esthétique global. Ils sont pensés en intégration avec l'ensemble de la devanture. Il s'agit des stores, des grilles de protection, du type d'éclairage choisi.

## stores, fermetures et éclairage discrets

Les stores seront de couleur unie, non rayés ne comportant pas d'inscription sauf sur les lambrequins. A l'étage seul, les lambrequins seront à l'intérieur de l'encadrement de la fenêtre avec 20cm de hauteur maximum.

Le dispositif des fermetures est intégré de préférence à la devanture. Les coffres à rideaux sont placés à l'intérieur des tableaux. Eviter les inscriptions sur ces éléments, ils surchargent les enseignes.

Le dispositif de l'éclairage s'inscrit dans la composition de la devanture. Des spots peuvent être encastrés dans une corniche, certaines lettres découpées peuvent être munies par dessous d'un système lumineux ; ou profiter du marquage de l'entrée pour utiliser la structure pour l'éclairage. Parfois, il est possible de réaliser un éclairage encastré au niveau du sol ou sur les bas-côtés dans les soubassements en pierre. Les auvents ne sont pas autorisés.

**Les stores :** traités dans le même esprit : même couleur, même graphisme, ils complètent agréablement l'enseigne. Le lambrequin (retour vertical du store) est de 30 cm de hauteur maximum, droit et non ondulé. Toute publicité est interdite. Les stores de forme arrondie (style corbeille) et la toile plastique sont interdits. Les côtés sont laissés libres (pas de toile latérale) permettant une meilleure vision de la rue.

**Les grilles de protection :** elles ne sont pas toujours indispensables, des vitrines blindées sont aussi efficaces contre les effractions. La saillie par rapport au nu du mur ne doit pas dépasser 16 cm ce qui interdit tout caisson de rideau métallique en surplomb de la façade. Des solutions techniques seront recherchées pour intégrer la grille de protection à l'intérieur du magasin et la dissimuler aux heures d'ouvertures. Il est conseillé de choisir des grilles ajourées. Si des grilles pleines sont nécessaires, elles seront traitées de la même couleur que le fond de la façade.

**L'éclairage :** tout éclairage d'enseigne bandeau ou drapeau doit être à l'extérieur et non en caisson. Préférer aux spots à pelles courtes la pose d'un néon à l'intérieur d'une réglette de même couleur que l'enseigne. Les systèmes contemporains rendent discrets l'intégration des éléments d'éclairage.

Les enseignes drapeaux lumineuses sont interdites dans la perspective des Grandes Ecuries : rue de Gouvieux et rue d'Aumale.



Stores, fermetures et éclairage animent la devanture avec sobriété. Les stores jouent un rôle esthétique. La grille est une protection et un décor. L'éclairage des devantures participe à l'ambiance nocturne urbaine de Chantilly.

# Procédures et Choix de ma Devanture

## Le respect du code de l'environnement :

- ° les enseignes sont réglementées par le code de l'environnement aux articles L 581-1 à L 581-45
- ° dans les sites inscrits, les enseignes sont soumises à autorisation préalable du Maire (L 581-18)
- ° les nouvelles enseignes comme les changements d'enseignes doivent être autorisées par le Maire.

## Le respect du règlement municipal :

- ° les commerces sont tenus de respecter le règlement municipal de publicité consultable en mairie et la charte qualitative des enseignes.

## Les sanctions encourues pour non respect des dispositions légales :

- ° toute enseigne non autorisée, non conforme aux dispositions du règlement municipal et de la charte qualitative entraîne une amende de 90€ par jour pour le maintien de l'enseigne illégale. Une amende pénale de 4000€ peut également être prononcée.

## Le respect de la procédure de demande d'autorisation



Un dossier fourni au service de l'urbanisme en 3 exemplaires dont 2 en couleurs comportant :

- ° Le plan de Chantilly indiquant la localisation de l'établissement
  - ° Une photo de la façade avant travaux
  - ° Une maquette de la nouvelle enseigne décrivant les dimensions, les couleurs (nuancier de la teinte choisie), les systèmes d'éclairage, le dispositif d'enseigne drapeau (perpendiculaire au mur). Une photo-montage facilite l'instruction
  - ° L'autorisation du propriétaire ou l'accord du syndic de copropriété en cas de travaux sur la structure de l'immeuble.
- La réponse vous est fournie dans les 2 mois qui suit le dépôt de votre dossier.  
La conformité des travaux réalisés sera vérifiée par la mairie.

# Choisir les Couleurs de ma Devanture

Cette palette indicative est valable tant pour les couleurs de la façade que pour celles des stores et éléments accessoires annexes.

F6 20 83 RAL 1014	G8 20 80	J0 10 80 RAL 6019	NN 01 84 RAL 9002
DN 02 82	G4 07 80 RAL 1013	H4 16 70	S0 04 78 RAL 7047
D6 05 65	F2 10 70 RAL 1001	J0 10 60 RAL 6021	S0 05 65 RAL 7001
C0 05 45 RAL 4009	E4 10 60 RAL 1019	J0 10 50 RAL 6013	S0 10 50 RAL 7000
W0 05 35	A0 10 30 RAL 3005	P0 15 35 RAL 6012	S0 10 40 RAL 7031
A0 30 30 RAL 3004	B6 40 30 RAL 3013	N0 20 30 RAL 6000	S0 30 30 RAL 5001

Toute modification d'une vitrine commerciale nécessite une autorisation administrative de la Mairie : ne vous mettez pas en infraction, demandez au service urbanisme le règlement complet des enseignes à respecter. Votre dossier sera traité rapidement, cela vaut mieux qu'une procédure à votre rencontre. Vous êtes un exemple pour tous les commerçants de Chantilly, pensez-y !

Contact service Urbanisme  
tél. 03 44 62 42 06 fax. 03 44 62 42 48  
e-mail : urbanisme@ville-chantilly.fr  
Consultez le règlement de publicité :  
www.ville-chantilly.fr

"Faire vivre plastiquement une ville, la colorer, l'élargir. Concevoir le tout dans un esprit utile et social. Ordonnation de la publicité colorée et lumineuse."

Fernand Léger

Etude de couleurs réalisée par Marine Homburger, coloriste conseil. Ces références de couleurs sont celles des peintures Astrol, toutes les autres fabricants distribuent des équivalents. Les teintes RAL sont données à titre indicatif pour les éléments métalliques des devantures. Palette de couleurs élaborée en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France.



# Les Devantures Commerciales

...une charte qualitative

Parc du Châteaun - La Cabotière - bp 439 - 60635 Chantilly cedex  
tél : 03 44 62 00 58 fax : 03 44 62 42 48  
e-mail : caue@wanadoo.fr www.caue60.com

Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Etat

2007 - document réalisé à la demande de la ville par le



Le pouvoir de séduction d'une ville passe notamment par la recherche d'une harmonie des devantures commerciales, à travers le respect des règles visant à éviter une anarchie des couleurs et des formes. Je suis conscient que ces règles puissent sembler contraignantes à tous ceux qui, comme les commerçants y évoluent quotidiennement. Mais c'est à ce prix que Chantilly peut progressivement revendiquer sa différence et en faire un atout dans son offre commerciale.

Les enseignes sont concernées au premier chef par cet objectif à atteindre qui nécessite un effort commun à fournir, encouragé également par l'Architecte des Bâtiments de France dont le rôle vise à protéger la valeur patrimoniale du bâti tout en permettant une valorisation et une évolution qui doit s'adapter aux besoins et aux goûts de notre temps.

La Ville de Chantilly souhaite être actrice de cet effort en aidant et en conseillant les commerçants pour maintenir, face à la pression des grandes surfaces alentours et à l'attraction parisienne, un tissu commercial chantillien moderne, diversifié, dynamique, qualitatif et attractif.

Je souhaite que Chantilly ne manque pas son rendez-vous avec le renouvellement de son tissu commercial pour une clientèle en recherche d'authenticité. C'est là toute la philosophie de la réglementation développée dans ce document qui se veut pédagogique avant tout et non exhaustif, mais un guide pour garantir une harmonie et une qualité dont je suis sûr que vous comprendrez l'enjeu pour le renouveau déjà en marche de notre ville.

Le Maire de Chantilly.

MAIRIE DE CHANTILLY  
11, a<sup>ve</sup> du M<sup>l</sup> Joffre - BP 50119 - 60501 CHANTILLY cedex  
tél. 03 44 62 42 00 - fax. 03 44 62 42 59

www.ville-chantilly.fr

Se renseigner en mairie de Chantilly avant le début du projet. Les couleurs des devantures sont choisies en relation avec le milieu environnant.



# Ma Devanture Commerciale à Chantilly

*Le tissu commercial diversifié au sein de l'architecture cantilienne suppose adaptation et respect des façades.*

*Centre historique, quartiers de la Gare, du Bois Saint-Denis, du Coq Chantant - Lefebure, les rues de Chantilly présentent des immeubles aux caractéristiques particulières où les façades commerciales doivent s'intégrer.*

## Une devanture commerciale bien intégrée c'est avant tout :

- ° **Respecter les dimensions des ouvertures et leur positionnement** par rapport aux ouvertures des étages : aligner les parties vitrées avec l'axe des baies situées aux étages
- ° **Conserver les éléments d'architecture porteurs ou décoratifs du bâtiment** : les piliers d'angle, les trumeaux (*parties pleines du rez-de-chaussée*), les corniches ou autres éléments d'habillage des façades et ne pas les masquer avec un placage
- ° **Ne pas créer une même devanture commerciale en continuité sur 2 bâtiments d'architecture différente**, respecter l'identité de chaque immeuble et composer chaque vitrine en fonction des caractéristiques patrimoniales
- ° **Ne pas alourdir l'allure du bâtiment** en employant des teintes foncées pour les vitres, privilégier un verre clair sans inscription.

### 1. l'enseigne drapeau

panneau perpendiculaire à la devanture visible de loin qui renseigne sur la nature du commerce.

### 2. l'enseigne bandeau

panneau parallèle à la devanture plaqué en partie haute de la vitrine, en lettres détachées, elle ne dépasse pas la longueur de la devanture.

### 3. l'éclairage

dispositif discret, il éclaire les 2 types d'enseignes, parfois l'entrée et la vitrine.

### 4. le store banne

il protège les terrasses et la vitrine du soleil, il est pliant en toile de couleur unie, évidé de chaque côté.

### 5. la fermeture ajourée

elle forme la protection du magasin lorsqu'il est fermé, mais elle ne se voit pas la journée.

### 6. la vitrine

- elle est en feuillure : en retrait du mur de l'immeuble, ouverte par des percements réservés dans la façade
- elle est en applique : formant un décor plaqué sur la façade, en saillie du mur de l'immeuble en bois peint.

### 7. le soubassement

il est en maçonnerie comme le reste de la façade de l'immeuble ou en plaquage dans le matériau de la devanture. Les seuils sont en pierre.



# Créer ma Devanture dans l'Immeuble

*Le type de devanture choisi permet de respecter l'architecture de l'immeuble tout en garantissant une bonne visibilité commerciale.*

*Le choix des matériaux, des couleurs, de la typographie des lettres est essentiel.*

## les matériaux à privilégier

Préférer le choix d'un seul matériau mettra plus en valeur le commerce. Bois laqué ou naturel, pierre, verre, seront choisis en fonction de la meilleure intégration possible dans l'architecture de l'immeuble.

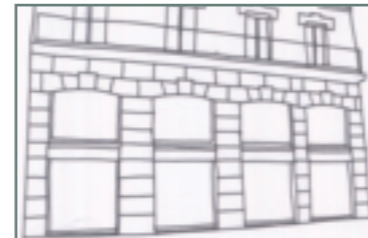
Les produits lisses et réfléchissants (*verre émaillé, aluminium, PVC*) ou les faïences murales sont déconseillés car ils ne mettent pas en valeur le patrimoine.

Dans la mesure du possible, le ravalement de l'immeuble en coordination avec l'installation d'une nouvelle enseigne est conseillé.

## La vitrine en feuillure :

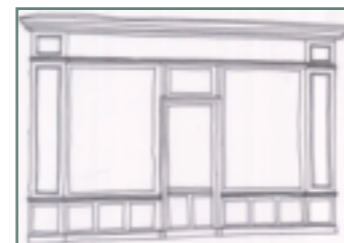
Il s'agit d'insérer la devanture dans la maçonnerie de l'épaisseur du mur.

Les parties pleines sont alors traitées en harmonie avec l'ensemble de l'immeuble. Une corniche peut souligner la rupture entre les étages. Laisser apparents les tableaux des percements en encastrant la vitrine (20 cm) dans l'embrasure permet le respect de la structure architecturale.



## La devanture en applique :

Des éléments menuisés, par exemple en bois, s'appliquent sur la façade commerciale en habillant le rez-de-chaussée par un matériau différent de l'immeuble en pierre ou enduit. Ils recouvrent les éléments d'architecture et constituent plutôt une rupture avec le reste de l'immeuble. La saillie des devantures ne doit pas dépasser 16 cm de la façade de l'immeuble.



# Poser mon Enseigne sur ma Façade

*L'enseigne est l'élément principal du commerce.*

*La devanture commerciale se compose d'éléments en harmonie constituant un rez-de-chaussée attractif respectueux de l'immeuble.*

*Les façades commerciales rythment le parcours du piéton, elles sont au niveau de son regard.*

*La rue commerçante crée des lignes verticales (trames des fenêtres) et horizontales (bandeaux des étages).*

## une belle enseigne

Elle est constituée de matériaux de qualité, et durables. Elle est bien entretenue.

Elle s'intègre dans la composition de la façade commerciale et respecte les éléments d'architecture tout comme l'environnement proche en tenant compte de la composition, des couleurs et des matériaux des devantures voisines. Le verre, le plexiglas favorisent la légèreté du dispositif.

Elle indique la nature de l'activité et le nom commercial du magasin. Il ne sera pas admis de publicité de marques. Les enseignes des magasins franchisés, succursales à images de marque stéréotypées sont tenues de respecter la charte et le règlement local de publicité.

Les enseignes drapeau et bandeau ne sont pas doublées par une surabondance d'inscriptions sur les vitrines : 1/3 seulement de la surface doit être occupé.

En cas de cessation d'activité, elles doivent être supprimées dans les 3 mois suivant la fermeture du magasin.

## L'enseigne drapeau est appliquée perpendiculairement à la devanture sur le mur de façade.

Chaque commerce n'a droit qu'à une seule enseigne drapeau (*sauf pour les tabacs*). Son implantation respecte l'équilibre architectural de l'immeuble : à 2m50 minimum de hauteur par rapport au trottoir, entre le haut des baies du rez-de-chaussée et l'appui des fenêtres de l'étage. Elle est proportionnée à l'architecture de l'immeuble. Une épaisseur de 5 cm maximum est autorisée. Sa superficie est limitée à 80 cm<sup>2</sup>. Son dépassement par rapport à la façade est limité à 80 cm du nu du mur. Des structures en fer forgé ou de type bannière sont préférables. Le caisson lumineux est interdit (*sauf signal lumineux pour les pharmacies*).

## L'enseigne bandeau est appliquée parallèlement à la devanture sur le mur de façade.

Chaque commerce n'a droit qu'à une seule enseigne bandeau par façade. Sobriété, simplicité des couleurs et du graphisme sont gage d'une bonne lisibilité et d'une meilleure attractivité. Eviter les teintes agressives, dissimuler les dispositifs de fixation, préférer les lettres découpées (*limiter à 2 styles les types de lettrage*) apposées en relief directement sur le support mural ou peintes : dans tous les cas leur taille n'excédera pas 40 cm de hauteur. Elle peut être protégée par une petite bavette en zinc en saillie, de même couleur que le support. Les caissons sont interdits.

enseignes bandeaux : lettres découpées ou peintes



plaque translucide en plexiglas



enseigne drapeau : kakémono, toile tendue



Tout élément de devanture participe à l'harmonie, l'ambiance commerciale de la rue. L'entretien régulier des devantures est indispensable à l'attractivité du commerce.

Pour une meilleure visibilité commerciale et urbaine, choisir une devanture sobre.

Couleurs et matériaux des enseignes sont en harmonie avec la façade commerciale.

"Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce" (code de l'environnement art. L 581.3).